Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 027-212704779-20250220-DL8_2025-DE

PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 février 2025 à 19h00** - Date de convocation : **14 février 2025**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), CARRIER (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS),

FONDS DE CONCOURS SNA – DEMANDE DE SUBVENTION VALIDATION – DL 8/2025

Le local infirmier ainsi que le futur local médecin se situent au 1er étage de la Mairie dans le bâtiment faisant l'objet d'une rénovation énergétique en cours de réalisation. L'escalier de ce bâtiment est très vétuste et présente des risques pour les personnes désirant se rendre dans les locaux de santé (bureaux des infirmiers notamment). La commune souhaite remplacer l'escalier en bois par un ascenseur de maison se composant de guidages, d'un vérin hydraulique, d'un coffret technique (comprenant une armoire de commandes et groupe hydraulique) et d'une cabine.

Après examen, les devis retenus sont les suivants pour un total de 40 155,42 € HT : entreprise NG services 26 228 € HT (fourniture de l'ascenseur), entreprise LORAILLER 4 432 € HT (travaux de menuiserie), entreprise BL Énergies 9 495,42 € HT (travaux de plomberie).

M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre du Fonds de concours 2025 proposé par SNA dans le cadre de la thématique « revitalisation des centres bourgs ».

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 027-212704779-20250220-DL8_2025-DE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR	Aménagement, réhabilitation de locaux mis à disposition des personnels de santé	26 124,33 €	65,06 %	Non
SNA – fonds de concours	Revitalisation des centres bourgs	6 000 €	14,94%	Non
Sous-total des aides publiques		32 124,33 €	80 %	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		8 031,09 €	20 %	
Montant global HT du projet		40 155,42 €	100%	

Après délibération, le CM à l'unanimité :
- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise M. le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise M. le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote :Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27 (Eure)